

REVUE DE LA SEMAINE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

versaires n'avaient pas dit, trois mois à l'avance, qu'ils ne feraient aucune alliance avec nous.

« Dès le premier tour, c'est été, on le vit, la réaction à la mairie. Dans l'attente que nous obtiendrions, nous acceptâmes de n'avoir que cinq sièges au lieu de onze, et nous fûmes trahis. C'était une indication des manœuvres louches actuelles.

« En ce qui me concerne, treize fois candidat je me suis désisté douze fois. (Appl.) Les faits sont là ; malgré que l'on nous faisait assez prévoir que nous serions dupes.

« M. de Lauwereyns (crie : Ahue !) a prétendu que je voulais mettre dans le même sac libéraux et républicains ; c'était une manœuvre destinée à vous tromper. Républicains sincères, vous voudrez faire tomber la République dimanche. » (Applaudissements.)

LIQUIDATION... RADICALE
Cependant, un court incident se produisit. C'est M. Adrien Fontaine qui dans la salle, a une altercation.

« On l'invite à venir à la tribune où la salle d'abord manifeste son indignation par de copieuses huées.

« Il prétend répondre aux « injures » contre moi (3) par lui. (Cris : Vive Durré !)

« Mélin crie et interrompt comme en se félicitant de voir un échantillon de détracteurs qui font risette à tous les partis, crieux d'hier, radicaux d'aujourd'hui, qui se sont traînés aux pieds des socialistes pour entrer chez eux ! »

« Un tonnerre de bravos salua cette... liquidation.

Discours de Durré
Le député de la 2e est également applaudi. « Dès le premier tour, dit-il, j'ai nettement dit que j'étais. Je reste le socialiste et le républicain. Je ne fais de concession à quiconque. J'ai fait mon devoir et le refais.

« C'est avec courtoisie que je me suis rencontré avec mon adversaire, libéral, et l'on m'injurie parce que je le respectai ! Les événements actuels démentent bien l'alliance dont nous accusait.

« Mais quoi qu'il arrive, nous aurons une victoire morale.

« J'ai confiance d'avoir en face de moi des électeurs qui n'aiment ni les trahisons ni les poltronnies.

« Après avoir montré la pirouette de M. Lepez pour la R. P., Durré ajoute : « Nous n'avons point inscrit cette réforme pour capter les suffrages, pour faire des marchandages électoraux. (Applaudissements. Cris : Vive Durré !)

Discours de Delesalle
Notre directeur politique est salué de chaleureux applaudissements.

« Si je suis ici, c'est parce que nos amis socialistes ont tenu à ce que ma présence rappelle qu'en 1902, alors que M. Thellier était encore candidat avec M. Lepez, qui remplaçait avantageusement M. Davaine, j'étais à Anzin, et de Durré, qui était candidat tout seul, faisait pour son concurrent une campagne électorale.

« M. Lepez le remercia avec effusion. C'étaient des promesses de reconnaissance pour Durré. Vous savez comment elles sont tenues ? »

« Valenciennes ne permet guère à la gratitude d'éclorre, car M. Girard, élu au Sénat grâce à nous, MM. Cassin et Sirey, qui n'ont brûlé au feu de la République qu'avec nos suffrages, signent aujourd'hui un appel contre la discipline républicaine.

« M. Turbot fait de même.

« Je veux m'adresser seulement aux radicaux. Les socialistes ont besoin de conseils. Aux libéraux je n'ai guère qualité et peut-être trop de défauts pour leur parler.

« Cette dette de reconnaissance devra donc être acquittée par les radicaux qui résisteront aux injonctions d'à côté et feront leur devoir comme les socialistes feront le leur à Avesnes, Lille, Cambrai.

« Quelles raisons donne le Comité radical ? Il n'y a plus de danger à craindre. Certes nous savons que les candidats conservateurs le pourraient arriver. Mais il y en a un autre, le « Progrès », le candidat libéral, c'est de laisser la réaction le soin de choisir, entre les candidats, celui qui, à ses yeux, aura le plus à la République.

« Si par exemple, comme Molle, un candidat au Conseil général est élu, encore que personnellement il ne soit pas un pur citoyen, par une majorité réactionnaire, il est embarrassé pour sa clientèle, il faut qu'il vote comme elle ou qu'il s'abandonne hypocritement. MM. Davaine et Bouvier élus par une double clientèle devraient dans 4 ans ou bien avoir contre eux les conservateurs ou bien être obligés de passer avec leur décaît appoint. Ce serait cette banalité de ne pas leur répéter que dirigerait leurs votes.

« Autre argument : M. Turbot a parlé d'un « abîme » entre son parti et les socialistes. Quelle étrange illusion ! Le Parti radical a une autre conception que M. Turbot, c'est dès le 1er tour que le Parti radical est dû voter pour eux.

« En 1902, nous n'avons pas demandé à M. Lepez d'être socialiste pour nous désister. C'est justement la noblesse de la discipline républicaine de respecter les convictions et de ne pas les prostituer sur l'autel du succès. (Applaudissements.)

« Mais cet « abîme » n'existe pas. Les conservateurs sont adversaires des réformes et du progrès. Les socialistes ont le Parti radical à prendre le pouvoir et à réaliser celui-ci.

dupes puisque dans la France entière nos amis loyaux font élire les radicaux. Vous ne ferez pas un sacrifice de vos convictions car le socialisme est le prolongement de la République, l'épanouissement du régime républicain.

« En votant pour nos candidats, c'est d'un mot, pour la civilisation elle-même que vous votez ». (Acclamations, triple salve d'applaudissements.)

Un télégramme du citoyen Le Roy
Le président Bouillon fait en vain appel à la contradiction ; excuse Steeg empêché ; lit le télégramme suivant de Le Roy, député de Cambrai.

L'ORDRE DU JOUR
Il met ensuite aux voix l'ordre du jour suivant :

« Trois mille électeurs réunis à l'Hippodrome, approuvent les déclarations des orateurs, parlant tant au nom du Parti socialiste qu'au nom du Parti radical organisé, s'engageant à faire triompher le 8 mai, les candidatures des citoyens MELIN et DURRÉ, seuls candidats de la discipline républicaine, de la liste électorale Proletarienne et de la liste électorale n° 2.

« Une forêt de mains levées acclame cette déclaration ; la contre-épreuve est négative. A 6 heures, cette magnifique manifestation imposante par son calme, et prélude de la victoire, est levée au milieu d'un indescriptible enthousiasme.

2me Circonscription de Valenciennes
A ANZIN
L'AVIS DE M. CUVELIER

« Que de Lignes ! A Anzin, à côté de la Ligue de Concentration (adhérente au Parti Radical), il y a encore deux autres Ligues qui se manifestent dès le premier tour, à savoir la Ligue républicaine-municipale, que dirige le maire Gérard, lequel, issu de la plus hybride des coalitions, ne peut naturellement que défendre M. Davaine, candidat caméléon.

« Il y a aussi une troisième Ligue radicale, adhérente de forme au Comité Valenciennais (comme la précédente l'est, au fond, sans avoir reçu l'apostrophe).

« M. Bouutte, Demail, anciens maire et adjoint, ainsi que M. Cuvelier, ancien adjoint du maire actuel, dans une précédente période sont à la tête de celle-ci.

« M. Cuvelier présente cette originalité politique de s'être brusquement séparé de M. Gérard, et de se présenter lui-même à la tête de la Ligue radicale.

« On pensait même qu'il eût, il aurait revendiqué l'honneur de porter devant le Congrès l'énergie protestation d'un honnête homme, écœuré d'une malpropre cuisine.

« Mais, au lieu de cela, il a fait d'une interview personnelle, nous avons la confiance d'un de ses amis, auquel nous faisons part de notre étonnement.

« Vous avez fait allusion à un naïf conseiller municipal d'Anzin ; je suis très fort qu'il s'agisse de M. Cuvelier. Sa naïveté à la limite de la bonté foi !

« Si l'on n'est pas intervenu, c'est qu'il craint d'être littéralement passé-mot, et écharpé, par les bruyants radicaux, qui ne cessent de le dénigrer et de le dénigrer.

« Ce candidat de véritables équilibristes pour la plupart, qui, comme tout d'ordre, devaient combiner à tout instant, voulant déjouer les combinaisons.

« M. Cuvelier, qui est un timide, dit de tenir coi. Mais cela ne prouve nullement qu'il admette celles-ci, et que notamment, il choisisse comme candidat celui de M. Gérard.

La candidature du citoyen Durré
acclamée à Walkers et à Hasnon

Un brillant succès accueillit à Walkers et à Hasnon les orateurs qui sont venus défendre la candidature du citoyen Durré.

« A WALKERS, c'est le citoyen Millot, secrétaire de la Ligue radicale-socialiste de Valenciennes et le député sortant qui, devant un nombreux auditoire, parmi lequel on remarquait de nombreux radicaux de la commune, qui ont fait acclamer la candidature de Durré et blâmé la trahison républicaine de M. Davaine et de ses amis.

« A HASNON, où la réunion était présidée par le citoyen Clément Larivière, conseiller municipal socialiste, avec pour assesseurs tous les autres conseillers municipaux socialistes, notre collègue M. Maurice Monnier, qui se trouvait en pays de connaissance, puisque sa famille est originaire de cette commune, a obtenu un vif succès en défendant la même thèse, et un ordre du jour en faveur de la candidature de Durré, contre la candidature de gauche a été acclamé par les assistants.

3me Circonscription d'Arras
RAMINAGROBIS

Raminagrobis est satisfait. Il a dégoté David... Ah ! mais ça n'a pas été tout seul ! Il en a fallu des marches, débraîches et contremarches. Et courir par ci, et manœuvrer par là. Enfin, il y est arrivé. En voilà un qui n'aurait pas été muselé comme Mathon.

« Mais, voyons l'ami Raminagrobis, maintenant que vous avez réglé votre affaire personnelle, vous pourriez songer un peu au parti républicain. On vous dit laïque jusqu'aux orties, républicain mieux qu'un vulgaire membre de l'Union ou qu'un de ces santés fonctionnaires qui troublent le sommeil de E. S. Eh bien, alors, il faudrait que tout le monde fut content. Ayez le beau geste, large, généreux, du vainqueur, vous qui avez poussé le pauvre Caron à se jeter, sans rime ni raison, dans la bagarre. Souffrez-lui tout doucement que l'heure est venue de reprendre, calmé et serein, le chemin de Pas-en-Artois, d'y retourner froter ses foudres et étiqeter son bordeaux. Qu'il laisse se battre les deux adversaires, le réactionnaire Ron et le républicain socialiste Briquet. Voilà qui serait apprécié par les vrais républicains. Voilà qui pourrait peut-être remettre en place les affaires de quelques fils, affaires gravement compromises pour juillet prochain. Et si vous ne l'avez pas encore dit, sera-ce que vous redoutiez l'échec de Rose ? Comme le grand patriarcale ariézien-quelque tendresse à son enjôu ? Quand on est habile il faut l'être jusqu'au bout.

ALCESTE.
Les Cheminots contre M. Rose

Le groupe d'Arras du Syndicat des cheminots de fer adresse aux camarades de la 1re circonscription l'appel suivant :

« Aux élections dernières, en 1900, de nombreux candidats avaient promis de voter sans réserves le projet transactionnel émanant du Syndicat national, même si la question de confiance était posée.

« Pour rallier nos voix, les candidats signataires s'engageaient qu'ils avaient pris avec nous, nous avions promis de faire aboutir la loi Berteaux, quel que soit le gouvernement ; c'était net et catégorique.

« Notre élu de 1900, M. Rose, lors du vote de cette motion Berteaux, a renié la signature qui nous avait donnée librement et a trahi la cause des employés des chemins de fer, en votant CONTRE, lui qui avait signé POUR.

« Camarades, nous ne venons pas vous dire, votez pour tel ou tel candidat qui se présente contre M. Rose, non ; mais surtout, cheminots, que pas une de vos voix n'aille à celui qui a trahi notre cause, qui a renié une signature. Votre devoir est tracé ! Que pas un cheminot ne vote pour M. Rose !

« Le Comité du groupe d'Arras. »

« Les cheminots ne peuvent donc pas voter pour M. Rose. Ils ne peuvent pas davantage voter pour M. Caron, qui représente les politiciens d'Arras, les défenseurs et les soutiens des grandes Compagnies.

« Ils ne peuvent voter que pour le citoyen BRIQUET, dont le programme renferme les revendications des cheminots.

« Tous les employés du chemin de fer voteront pour BRIQUET, candidat unique des socialistes et des républicains démocrates.

Le Caméléon
Parmi les nombreuses et brillantes qualités que les cornacs de M. Caron Léon lui ont soudainement découvertes, il en est une qu'ils oublient ; c'est celle de changer de couleur à la mode et à la mode.

« Avant les élections, M. Caron Léon s'intitulait modestement « républicain modéré », de ces républicains modérés dont l'électisme des opinions évolue entre le progressisme de M. Rose et le libéralisme de M. Taillandier.

« Aux environs du 1er avril, M. Caron se révéla un beau jour « républicain tout court » et comme tel les « élus » — vous savez bien, les fameux élus d'Arras — le promurent au rang d'appelé en attendant son entrée dans les sphères éthérées où régner les élus.

« Dès le lendemain du premier tour de scrutin, les détracteurs de M. Caron Léon, celui-ci crut devoir encore changer de nuance ; il vint qu'on nous le présente comme un « radical » bon teint, bien qu'il n'ait jamais appartenu, ni même adhéré moralement au parti radical.

« C'est l'« Avènement » qui le dit, car il le promulgua au rang d'appelé en attendant son entrée dans les sphères éthérées où régner les élus.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

« Mais ce n'est pas tout. M. Caron Léon, est tout d'un coup devenu un « radical » tout court, et comme tel il se présente au scrutin du 26 avril.

l'assassinat d'Elisa Vandame

ARRESTATION DE L'ASSASSIN. — SES AVEUX.

Paris, 5 mai. — Après deux mois d'actives recherches, M. Hamard, chef du service de la Sûreté, a arrêté, hier soir, le meurtrier et le dépeçeur d'Elisa Vandame. Après un interrogatoire qui a duré toute la nuit, le magistrat a pu obtenir, ce matin, les aveux de l'assassin.

« On se rappelle que, le 1er mars, on découvrit, dans un terrain vague de la rue Solzaris, une tête de femme fraîchement coupée et, en moins de quarante-huit heures, les inspecteurs du service de la Sûreté, établis sur la piste de la victime : une jeune femme de dix-neuf ans, Elisa Vandame, demeurant dans un hôtel meublé, passage Julien-Lacroix.

« Toutes les recherches faites par la police pour découvrir et le lieu où le crime avait été commis et la piste du coupable du corps de la victime étaient jusqu'ici demeurées sans résultat. On découvrit seulement, quinze jours après, deux débris humains, deux mains de femme qui furent reconnues pour avoir appartenu au corps d'Elisa Vandame, par le docteur Lacroix.

« Malgré le peu de succès des investigations, les inspecteurs de la Sûreté ne se décourageaient pas. Depuis la découverte du crime, les agents de M. Hamard ne cessent, en effet, de rechercher, dans les 10e, 11e, 12e et 20e arrondissements, l'assassin de cette malheureuse fille. Dans la banlieue notamment, l'ancien, les Lilius, le Pré-Saint-Gervais étaient également explorés. Plus de 8,000 immeubles de Paris et des localités longuement interrogés.

« En continuant leurs recherches, les inspecteurs de la Sûreté apprirent, ces jours derniers, que des locataires de la maison portant le numéro 40, rue des Marais, possèdent des renseignements précieux, mais que jusqu'ici ils avaient craint de divulguer.

« Longuement interrogées, ces personnes se décidèrent à parler. On signala au chef de la Sûreté, dans ce quartier, un individu qui se construisait et bien habillé, la présence, au cinquième étage, dans un logement donnant sur la cour, d'un jeune homme vivant seul et dont les allures bizarres avaient attiré l'attention.

« Les voisins de ce jeune homme se souvenant de ce qu'ils avaient vu le 26 avril, ils avaient entendu une voix de femme et des appels « Au secours ! » dans la chambre de ce jeune homme. Bientôt après, ils virent le cadavre de la victime, et des échouements à travers les minces cloisons.

« Mais ces voisins n'avaient fait aucun rapprochement entre ce bruit, les allées et venues fréquentes à la fontaine commune, et le dépeçage d'Elisa Vandame. Cependant le souvenir de tout cela n'avait pas été perdu et M. Hamard décida de faire une enquête sur cet individu.

« Les premiers renseignements ne furent pas mauvais. Le jeune homme en question passait pour être un bon ouvrier, ne se faisant pas remarquer. Il avait les allures d'un homme mélancolique et réservé. Il avait été employé par M. Hamard, sous le nom d'Antoine Vincenzini une toute petite chambre pour le prix de deux cents francs par an.

« On le savait employé, comme garçon livreur, dans une blanchisserie du faubourg Saint-Honoré.

« Dans ces renseignements, cependant, que ce garçon, qui se disait d'origine corse, n'avait en aucune façon l'accent méridional.

« M. Hamard le fit appeler à son cabinet du quai des Orfèvres pour lui demander son état-civil. Tout en causant, le chef de la Sûreté se rappela la physionomie de cet individu et à brûle-pourpoint lui dit :

« Mais je vous connais, vous êtes Antoine Vincenzini.

« En effet, après quelques instants de révélation, on se rappela les dossiers de la Sûreté, on établit que cet homme avait été arrêté, en 1901, pour vol qualifié. Il avait alors été remarqué à Bagnolet avec plusieurs individus qui volaient avec effraction, pour 70,000 francs de titres à une vieille rentière de cette localité.

« Connus alors sous le nom patronymique de Ferdinand, il fut condamné à cinq ans de travaux forcés le 20 juin 1902, pour vol qualifié, puis envoyé à l'île de Ré, puis à Cayenne où il accomplit ses cinq années de peine.

« Mais, tenu en vertu de la loi de rester en rélegation pendant cinq ans dans cette colonie, il subit plusieurs punitions administratives. Le 10 février 1903, le directeur de la Sûreté le fit passer à la prison de la Ville de la Justice et le fit libérer pendant quelque temps à Rio-de-Janeiro.

« Le désir de revoir Paris le tenta : après avoir rassemblé un petit pécule, il revint en France au mois de novembre 1903. Il travailla chez un menuisier du quai Valmy, puis chez un marchand de vin, puis chez un hôtel, 26, rue des Vinaigriers. Quelque temps après il se mit dans ses meubles et loua la petite chambre qu'il occupe, 40, rue des Marais.

« Cette chambre est meublée d'un lit en cuir, d'une petite table et de deux chaises.

LA PREUVE DU CRIME
M. Hamard décida, hier, de faire une minutieuse perquisition dans cette chambre. En présence du jeune homme, il fouilla avec soin le lit et le tiroir de la table.

« Dans un tiroir, le chef de la Sûreté trouva la clef de la chambre habitée par Elisa Vandame avant sa mort.

« C'est une clef spéciale sur laquelle il ne peut y avoir aucun doute.

« Le jour des passages Julien-Lacroix au lieu de s'adapter aux clés de ses chambres, une étiquette en cuivre perforé indiquant le numéro de la chambre, grave ce numéro à même la tige de la clé et par les numéros bis, il fait des coches sur l'anneau de la clef. C'est ainsi que la clef d'Elisa portait le numéro 20, gravé XX sur la tige et trois coches.

« M. Hamard envoya immédiatement deux brigadiers passer Julien-Lacroix pour représenter cette clef au logeur et l'essayer sur la chambre d'Elisa. On savait d'ailleurs, que, depuis le crime, cette clef avait disparu.

« Ferdinand avait paru visiblement ému quand M. Hamard, après avoir découvert cette clef, avait envoyé des agents aux renseignements.

« Pour toute explication, Ferdinand prétendit que cette clef lui avait été donnée par

La grève de Dunkerque

La reprise du travail pour les Dockers et la "Filature"

« Au cours d'une réunion tenue à midi et demi, les dockers écoutèrent les explications que leur donneront Debrock et Coutou, délégués par eux près du Préfet.

« Debrock leur exposa avec une grande modération quel était selon lui le meilleur parti à prendre et comment leur rôle était terminé dans cette grève de solidarité qui ne pouvait se prolonger indéfiniment.

« Les dockers votèrent ensuite sur la reprise du travail, vendredi matin.

« Elle fut acceptée à une forte majorité.

« Les dockers, à la sortie, manifestèrent leur contentement de voir se terminer pour eux un conflit dont ils n'avaient sans les conséquences de par devoir et sans désir de faire acte de violence.

« A quatre heures, les ouvriers et ouvrières de filature se réunirent à la Bourse du Travail.

« La décision des dockers influa sur la leur. Ils ne tardèrent pas à décider aussi la reprise du travail pour vendredi matin.

« Restaient encore les ouvriers du Bâtiment, seuls véritablement intéressés au conflit actuel, en son essor de base.

« Une réunion, commencée à cinq heures et demie, dura encore à sept heures.

La situation du Bâtiment
M. VANCAUWEMBERGHE EST INTERVENU

« Le conflit du Bâtiment peut-il se solutionner ?

« Une première tentative avait été faite par M. Vancauwemberghe, conseiller général, qui était venu lui demander d'intervenir près des patrons pour amener une conciliation.

« Cela montre l'esprit de paix des dirigeants ouvriers, à l'heure où l'on massait autour d'eux de formidables forces militaires.

« M. Vancauwemberghe accepta d'intervenir près de M. Dubuisson, président du syndicat des Entrepreneurs.

« Il se mit en route et après maintes difficultés parvint à obtenir de M. Dubuisson cette réponse, qui n'était pas sans donner à penser que ce soit sans l'assentiment de ses collègues.

« Une visite à M. Rajon, secrétaire du syndicat des Maçons, fut également faite.

« Une réunion fut décidée entre les entrepreneurs pour mercredi matin.

« A son issue, il fut répondu à M. Vancauwemberghe que les entrepreneurs n'avaient rien à ajouter à leurs précédentes déclarations.

« Sont-ils encore dans cet état d'esprit ? Un entrepreneur que j'ai interviewé m'a répondu par l'affirmative :

« Les ouvriers, m'a-t-il dit, réclament l'appât du bordereau de M. Dubuisson. Mais savez-vous que cette application entraînerait pour certains d'entre eux une diminution de salaire, pour les maçons, par exemple ?

« « Et les marchés que nous avons passés sous les bases des anciens salaires, devons-nous les changer ? Devons-nous mettre de l'argent de notre poche ?

« Il n'y a pas de concession possible quant à présent ! »